

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ROGNAC AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DES PLANS

Du 25 juin au 26 juillet 2019

Par arrêté n° 07/19 du 28/05/2019, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Rognac pour l'aménagement de la Zone d'Activités des Plans.

A cet effet, **Monsieur CASTIGLI Luc**, géomètre-expert urbaniste, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Marseille en tant que commissaire enquêteur par décision N° E19000039/13 du 19 mars 2019.

L'enquête publique se déroulera du mardi 25 juin au vendredi 26 juillet 2019 inclus, soit 31 jours.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, est composé des pièces suivantes :

le projet complet (Objet de la déclaration, Intérêt Général, Etude loi BARNIER, Pièces modifiées...)

L'évaluation environnementale

Les pièces administratives

les avis des personnes publiques associées et consultées

Deux registres d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur afin de consigner les observations du public.

Le Dossier soumis à enquête publique sera consultable :

SUR PLACE :

Mairie de Rognac : Service Urbanisme et Autorisation du Droits des Sols – Hôtel de Ville – Rez-de-chaussée - Bureau 7 - 1, Place de l'Hôtel de Ville – 13340 ROGNAC : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur rendez-vous l'après-midi ;

Conseil de Territoire du Pays Salonais (Direction Aménagement du Territoire) : 190 Rue du Commandant Sibour, 13300 Salon de Provence, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

SUR INTERNET :

Conseil de Territoire du Pays Salonais : <https://www.agglopo-le-provence.fr/>

Mairie de Rognac : <https://www.ville-rognac.fr/>

SUR LE REGISTRE DEMATERIALISÉ : A l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/Declaration-projet-Rognac-Les-Plans>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante : Declaration-projet-Rognac-Les-Plans@mail.registre-numerique.fr

Les personnes intéressées pourront, sur leur demande et à leurs frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public afin de recueillir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

A la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire :

Le mardi 2 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures

Le jeudi 11 juillet 2019 de 9 heures à 12 heures

En Mairie de Rognac :

Le mardi 25 juin 2019 de 9 heures à 12 heures,

Le lundi 8 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures,

Le jeudi 18 juillet 2019 de 9 heures à 12 heures,

Le vendredi 26 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures.

Le Service Planification Urbaine de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais, est l'interlocuteur sur ce projet (tél : 04.90.59.69.63 / mail : severine.bellon@ampmetropole.fr) et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition du public en Mairie de Rognac et/ou au sein de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Elles pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur aux adresses postales suivantes: Mairie de Rognac - Hôtel de Ville – Rez-de-chaussée - Bureau 7 - 1, Place de l'Hôtel de Ville –13340 et Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire du Pays Salonais 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE. Le public pourra également transmettre ses observations, propositions et contre-propositions par l'intermédiaire de l'adresse email : severine.bellon@ampmetropole.fr.

Une fois connus, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en Mairie de Rognac et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais et sur les sites Internet : <https://www.agglopo-le-provence.fr/> et <https://www.ville-rognac.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac sera approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente après avis simple de la commune et du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Le Président du Conseil de Territoire
Du Pays Salonais

Nicolas ISNARD